

INDEX DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2022
CARRIERES KLEBER MOREAU

En conformité avec les nouvelles obligations réglementaires issues de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, promulguée le 5 septembre 2018, la société CARRIERES KLEBER MOREAU a calculé son index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'effectif de l'entreprise étant inférieur à 250 salariés, cet index repose sur 4 critères de notation :

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles (hors promotions),
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- Le nombre de personnes du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Critère 1 Ecart de rémunération	Critère 2 Augmentations individuelles	Critère 3 Augmentation retour de congé maternité	Critère 4 Mixité dans le top 10 des rémunérations	TOTAL INDEX PONDERE
de 0 à 40 points	de 0 à 35 points	de 0 à 15 points	de 0 à 10 points	de 0 à 100 points
Non calculable	35	Non calculable	5	Non calculable